

# Publications de la **CNCE**

## ● « Guide du commissaire enquêteur ou du bon usage de l'enquête publique »

→ En attendant le nouveau Guide, il reste quelques exemplaires de l'édition 2009 (recharge seule). Le CDRom, version 2009, reste également disponible pour les adhérents CNCE.

**Nouvelle  
édition  
à paraître en juin  
2012 !**

### PRÉSENTATION.

L'enquête publique est un moment fort de la procédure de décision qui concerne un projet intéressant le public au premier degré. Elle consiste à soumettre à l'avis de la population, préalablement à la prise de décision, le dossier d'un projet d'aménagement, d'équipement, d'ouvrage, de travaux ou de document d'urbanisme (voirie routière et autoroutière, voies ferrées, aérodromes, installations classées, carrières, lignes électriques, projets sur l'eau, SCOT, PLU, ZAC, etc.).

Le commissaire enquêteur est chargé de conduire l'enquête à l'initiative de l'autorité organisatrice (préfet ou maire le plus souvent). Son rôle consiste à s'assurer de la bonne information du public, à recueillir ses observations sur le projet et à donner son avis. Étant donné l'indépendance par rapport à l'administration, au maître d'ouvrage et au public que lui confèrent les textes en vigueur, et l'importance de son avis dans la suite de la procédure de décision, son rôle est devenu essentiel. Aussi est-il apparu indispensable de faire connaître le rôle de celui ou de celle qui constitue désormais le pivot de la réforme introduite depuis plus de vingt-cinq ans en matière d'enquête publique, et que le législateur a renforcé.

### CO-AUTEURS.

C'est en 1996 que la CNCE a édité pour la première fois le « *Guide du commissaire enquêteur, ou du bon usage de l'enquête publique* ». À l'époque **René Bourny**, président d'honneur fondateur de la CNCE, avait fait don de son ouvrage à la Compagnie nationale, à charge pour elle de l'éditer et de le tenir à jour. Devenu un ouvrage de référence, le Guide a connu depuis un succès constant, tant auprès des membres de la Compagnie nationale que des organismes extérieurs. À partir de l'année 2000 et pendant dix ans, **Roger Le Buhan**, ancien vice-président et membre d'honneur de la CNCE, a été en charge de la rédaction de cette publication.

C'est désormais **Jean-Pierre Chaulet**, membre du conseil d'administration de la CNCE, qui anime une nouvelle équipe afin d'assurer l'actualisation de l'ouvrage. À la suite de la loi Grenelle 2, les rédacteurs prennent en compte l'évolution du droit des enquêtes publiques et de la fonction de commissaire enquêteur, qui s'est traduite dans la publication des récents décrets portant réforme des enquêtes publiques et des études d'impact, auxquels la Compagnie a apporté sa contribution.

### → NOUVELLE ÉDITION 2012.

- **Le Guide en cours de rédaction comprend une première partie rédigée, qui constitue le cœur de l'ouvrage.** Un chapitre nouveau traitera de la suspension d'enquête et de l'enquête complémentaire, introduites par la loi ENE. L'ensemble des règles et régimes spécifiques applicables aux commissaires enquêteurs, précédemment disséminés dans les différents chapitres du Guide, seront regroupés. Le chapitre sur la commission d'enquête sera développé, et de nombreuses précisions seront apportées sur des points pratiques, afin de répondre aux questions posées par les commissaires enquêteurs...
- **En seconde partie : des fiches thématiques, relatives à l'enquête publique.** De nombreux thèmes viendront s'ajouter à ceux qui existaient déjà : « Les enquêtes relevant du Code de l'expropriation » ; « L'interruption de l'enquête et l'enquête complémentaire » ; « La déclaration de projet » ; « La déclaration d'intérêt général des travaux (DIG) » ; « Les directives territoriales d'aménagement (DTA) » ; « Les plans de déplacement urbain (PDU) et les plans locaux de déplacement (PLD) » ; « Les schémas régionaux » ; ainsi que des fiches spécifiques sur les énergies renouvelables et sur les différents PPR (Plans de Prévention des Risques) etc...
- **Enfin, les principaux textes législatifs et réglementaires**, concernant le droit des enquêtes publiques et les commissaires enquêteurs, constituent la troisième partie du Guide.

La nouvelle édition devrait être disponible à la date d'application de la réforme des enquêtes publiques (soit cinq mois après la publication des décrets au Journal officiel), courant juin 2012. Nous vous en tiendrons informés.

## ● « Guide pratique pour la conduite des enquêtes publiques relatives à la protection et à l'exploitation des captages d'eau destinée à la consommation humaine »

Rédacteurs : Edmond Chaussebourg, pour la CNCE,  
Charles Saout, Gaëlle Chateau et Arnaud Lacroix, pour la Direction Générale de la Santé  
(ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports).



### PRÉSENTATION.

Selon les dernières statistiques, la protection de captages d'eau destinée à la consommation humaine qui reste à réaliser en France concerne à ce jour 17 000 ouvrages, d'où une probabilité de plus de 10 000 enquêtes publiques à réaliser dans un proche avenir.

La diversité des situations rencontrées et la complexité des procédures afférentes à ce type d'ouvrage nécessitent que des clarifications soient apportées au bénéfice de ceux qui ont à conduire de telles enquêtes, préférentiellement sous la forme d'un guide accessible à tous et exposant l'essentiel de ce qu'il faut connaître dans ce domaine particulier de l'approvisionnement en eau potable des populations.

Réalisé en étroite collaboration avec le service spécialisé de la Direction Générale de la Santé (ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports), son élaboration a mis en évidence un certain nombre de difficultés issues de l'application de textes législatifs et réglementaires impliquant à la fois le Code de la Santé publique, le Code de l'expropriation et le Code de l'environnement. Par exemple :

- La présence dans des dossiers de DUP de périmètres de protection d'une demande d'autorisation de distribuer l'eau pour la consommation humaine, autorisation **non soumise à enquête publique** (procédure administrative conjointe) ;
- L'absence d'un contenu spécifique pour les dossiers relatifs à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection en référence au Code de l'expropriation ;

- L'obligation d'une enquête parcellaire uniquement s'il y a expropriation, remplacée par un état parcellaire dans les autres cas, avec des modalités différentes pour l'information des propriétaires ;
- La demande d'autorisation de prélèvement d'eau au titre de l'ancienne loi sur l'eau transposée dans le Code de l'environnement, mais avec sa procédure particulière.

À toutes ces procédures, s'ajoutent les implications des objectifs nationaux et européens de protection des ressources en eau.

Une clarification s'imposait donc, pour que ces enquêtes publiques conjointes soient conduites en meilleure connaissance de cause. C'est le but de ce Guide, destiné à la fois aux commissaires enquêteurs, mais aussi aux services instruisant les dossiers.

*Edmond Chaussebourg, co-rédacteur du guide.*

**Cet ouvrage est diffusé exclusivement par la CNCE, sous forme papier, le ministère se chargeant pour sa part de le mettre à la disposition de ses services. ■**

Bon de commande ➔

## ● « Guide pratique pour la conduite des enquêtes publiques relatives à l'épandage des boues de stations de traitement des eaux usées urbaines »

Rédacteurs : Anne-Sophie Allonier pour le ministère de l'Écologie et du Développement durable  
Edmond Chaussebourg (coordonnateur), Emmanuel Adler et Yves Baratte pour la CNCE.

### PRÉSENTATION.

Ce guide pratique, édité initialement en 2005, a été actualisé en 2010. Réalisé en concertation entre le ministère de l'Écologie et du Développement durable (Direction de



l'Eau) et la CNCE, il bénéficie par conséquent de l'appui technique du ministère, et du retour d'expérience des membres de la CNCE qui ont participé à sa rédaction, puis son actualisation.

Les enquêtes publiques relatives aux plans d'épandage sont des enquêtes difficiles car elles comportent de très nombreux paramètres techniques et réglementaires et des enjeux environnementaux et sanitaires importants. Elles exigent par conséquent une très grande attention de la part du CE pour éviter, autant que faire se peut, les recours au contentieux. Le présent document a pour objectif de compléter le « Guide du commissaire enquêteur »... Il n'a d'autre ambition que d'apporter les

éléments de la connaissance nécessaire pour conduire ces enquêtes publiques dans les meilleures conditions. Il est rédigé de manière aussi simple que possible, de façon à être accessible à tous.

**Cet ouvrage est diffusé exclusivement par la CNCE, sous forme papier. ■**

Bon de commande ➔

# BON DE COMMANDE DES OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA CNCE

À retourner au secrétariat administratif de la CNCE  
 3 Rue Jean Bauhin 25200 MONTBÉLIARD  
 Tél 03 81 95 14 98 - Fax 03 81 95 13 82 - cnce@cnce.fr - http://www.cnce.fr

Mme / M. / Société : .....  
 Adresse de facturation et livraison : .....  
 .....



## ► Tarif normal

	Prix unitaire	Quantité	Frais d'expédition	Sous-Total
« Guide pratique » Édition 2010 sur la conduite des enquêtes publiques relatives à l'épandage des boues de stations de traitement des eaux usées urbaines (76 pages) :	20,00€	.....	/	.....
« Guide pratique » Édition 2008 pour la conduite des enquêtes publiques relatives à la protection et à l'exploitation des captages d'eau destinée à la consommation humaine (ISBN 978-2-9510571-0-4 - 50 pages) :	20,00€	.....	/	.....
<b>Total (*) :</b>				.....

## ► Tarif réservé aux membres adhérent à la CNCE

	Prix unitaire	Quantité	Sous-Total
<b>Recharge 2009 seule sans le classeur</b> (pour les possesseurs d'une édition précédente du Guide) :	7,00€	.....	.....
<b>Guide du commissaire enquêteur, ou du bon usage de l'enquête publique », édition 2009 en CDRom</b> (offre réservée exclusivement aux membres de la CNCE) :	10,00€	.....	.....
« Guide pratique » Édition 2010 sur la conduite des enquêtes publiques relatives à l'épandage des boues de stations de traitement des eaux usées urbaines (76 pages) :	10,00€	.....	.....
« Guide pratique » Édition 2008 pour la conduite des enquêtes publiques relatives à la protection et à l'exploitation des captages d'eau destinée à la consommation humaine (ISBN 978-2-9510571-0-4 - 50 pages) :	10,00€	.....	.....
<b>Total (*) :</b>			.....

(\*) Montant net, la CNCE n'étant pas assujettie à TVA

### Relevé d'identité bancaire CNCE (RIB) :

Domiciliation : BPSO PAU TOURASSE - 00030  
 Code Banque : 10907  
 Code Guichet : 00030  
 N° de compte : 92021846934  
 Clé RIB : 77  
 IBAN : FR76 1090 7000 3092 0218 4693 477  
 Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPBDX

RÈGLEMENT	
Chèque ci-joint à l'ordre de la CNCE	<input type="checkbox"/>
Par virement (RIB ci-contre)	<input type="checkbox"/>
À réception d'une facture	<input type="checkbox"/>

Date :

Signature :